



Association des commissions scolaires anglophones du Québec  
Quebec English School Boards Association

**EMBARGO JUSQU'À 17h20 LE 25 MAI 2010**

PRÉSENTATION DE

L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES  
DU QUÉBEC (ACSAQ)

À

LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION :

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES  
SUR LE PROJET DE LOI N° 86

Contact :

Kimberley Hamilton  
Director of Communications and  
Special Projects  
Tel.: (514) 849-5900, ext. 225  
Cell.: (514) 919-3894

**Mai 2010**

Bonjour Monsieur le Président, Madame la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Madame la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mesdames et Messieurs.

Je suis Debbie Horrocks, présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). Je tiens d'abord à vous remercier de l'invitation qui m'est offerte de venir m'adresser à la Commission de la culture et de l'éducation à propos du projet de loi n° 86 visant à prolonger le mandat des commissaires élus.

L'ACSAQ est la voix de l'enseignement public anglophone du Québec. Notre mission est de préserver et de promouvoir le réseau scolaire public anglophone, son leadership élu et les commissions scolaires membres. L'ACSAQ représente les neuf commissions scolaires anglophones du Québec incluant 186 commissaires et parents-commissaires au service des 110 000 élèves du primaire, du secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des écoles publiques anglophones. Notre système est petit, mais il nous appartient. En partenariat avec nos cadres, enseignants, parents, élèves et communauté, nous travaillons ensemble sur toutes les facettes de l'enseignement public et nous sommes fiers du système que nous gérons et auquel nous croyons fermement. À titre de partenaires à part entière avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nos neuf commissions scolaires élues sont des gouvernements locaux efficaces et responsables—le seul palier de gouvernement que la communauté anglophone peut vraiment considérer le sien et qui a à cœur les intérêts de la communauté. Nos

commissions scolaires élues offrent des services éducatifs et complémentaires de qualité pour lesquels elles sont responsables auprès des parents et des contribuables. En vertu du projet de loi n° 88, elles le font maintenant en ciblant une plus grande transparence et responsabilisation – cible que nous favorisons.

### **JUMELAGE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

Comme vous le savez, l'ACSAQ a clairement fait savoir qu'il fallait maintenir un système électoral distinct dans son contexte actuel. Nous croyons fermement que notre système électoral fonctionne bien—il n'est pas parfait—mais aucun système électoral du Québec et du Canada n'est parfait. Nos commissions scolaires gèrent leurs propres budgets électoraux, désignent leurs propres présidents d'élection et comprennent les réalités des deux listes électorales et l'importance du processus démocratique pour notre communauté.

Même si le gouvernement désire jumeler les élections municipales et scolaires, l'ACSAQ demeure sceptique. Nous respectons le fait que nos partenaires de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) privilégient fortement le jumelage des élections. Nous partageons la conviction que les électeurs doivent avoir l'occasion de mieux comprendre le rôle des commissions scolaires élues et que les candidats ont les outils nécessaires pour expliquer en détail et de façon responsable leurs positions sur des questions liées à l'éducation. Toutefois, l'ACSAQ a ses réserves en ce qui a trait à cette façon de mieux atteindre ces objectifs, surtout pour des raisons logistiques. Nous avons

de la difficulté à accepter un tel changement important sans avoir de lignes directrices concrètes à l'égard des budgets électoraux et sans savoir si ces budgets permettront aux commissions scolaires de récupérer leurs coûts. Une autre de nos préoccupations est liée à l'offre de garanties linguistiques qui protégeraient et serviraient pleinement tous les électeurs de notre système. Notre principal sujet de préoccupation à l'égard du jumelage des élections est la réalité que nos élections seraient placées au bas de la liste des priorités lorsqu'on traite des élections municipales et des élections des commissions scolaires francophones qui auraient lieu en même temps.

Dans son rapport, le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a étudié bon nombre de scénarios prometteurs possibles dans l'éventualité où l'Assemblée nationale recommanderait au cours des prochains mois le jumelage des élections. Selon nous, les estimations du coût déterminées par le DGEQ pour les élections en général ne sont pas tout à fait réalistes. Nous préconisons que la tenue d'élections simultanées où chaque établissement maintient la gestion des dites élections pourrait accorder une certaine marge de manœuvre à nos commissions scolaires membres et à la communauté lors de l'adoption du projet du jumelage des élections. De plus, le DGEQ fait clairement référence à la liste électorale anglophone et aux problèmes y afférents et propose quelques solutions. Toutefois, le rapport ne contient aucune solution concrète.

Nous avons d'autres questions : Qui organisera les élections? Qu'advient-il de notre liste électorale? Qui va la gérer? Qui assurera que notre communauté jouira d'une

représentation égale au bureau du scrutin? Qui assurera que madame une telle de 88 ans, qui a voté dans toutes les élections depuis qu'elle a eu le droit de vote, pourra communiquer en anglais et avoir le bon bulletin de vote dans sa conscription de Laval, de Val-d'Or ou de Granby? Notre système actuel fonctionne bien pour nos commissions scolaires et notre communauté.

Le taux de participation aux élections provinciales et municipales se situe à un creux inégalé. Bien que notre taux de participation se fût établi à 17 % en 2007, en hausse par rapport au taux de 14 % enregistré en 2003, nous avons encore un long parcours à faire. La faible participation électorale s'explique en partie par l'état de notre liste électorale. Nos commissions scolaires anglophones doivent avoir les outils nécessaires pour améliorer notre liste électorale afin d'assurer que notre communauté exerce pleinement son droit démocratique de vote. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le bureau du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour résoudre ce problème et nous apprécions le niveau de collaboration élevé. De plus, nous apprécions l'engagement que Madame Courchesne a énoncé pour résoudre ces problèmes. Mais nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Nous avons refusé des électeurs dont le nom était inscrit sur la liste électorale francophone par défaut après que leurs enfants aient terminé leurs études secondaires. Nous avons aussi bon nombre de cas de personnes ayant rempli les bons formulaires pour être inscrites sur la liste électorale anglophone, mais dont le nom a été par la suite enlevé de la liste. Une des personnes concernées est commissaire d'une de nos commissions

scolaires. Dans toute élection depuis la création des commissions scolaires linguistiques en 1998, bon nombre d'électeurs potentiels n'ont pas pu exercer leur droit de vote pour diverses raisons.

L'ACSAQ constate avec une certaine appréhension que le projet de loi propose de reporter les élections scolaires à une date indéterminée. Ceci ne favorise pas la démocratie et la transparence. Les commissaires ont été élus pour un mandat de quatre ans; et maintenant on annonce aux électeurs que le mandat sera prolongé indéfiniment. On n'explique pas la raison ni aux électeurs ni aux commissions scolaires.

À la lumière de ce qui précède, la réponse simple et cohérente de l'ACSAQ à ce projet de loi serait, « Non, il ne serait pas nécessaire de reporter la date de novembre 2011 si les élections scolaires étaient soutenues convenablement par le gouvernement, implantées efficacement par notre réseau de commissions scolaires et rapportées fidèlement par les médias. »

#### **L'AVENIR DES COMMISSIONS SCOLAIRES ÉLUES AU SUFFRAGE UNIVERSEL**

Mais soyons sincères de part et d'autre : L'ACSAQ n'avait pas besoin de venir à Québec pour vous dire cela. Nous reconnaissons que la date des élections sera sûrement reportée; nous reconnaissons, en bonne foi, que nous devons participer à tout processus visant à améliorer les commissions scolaires élues au suffrage universel. Si l'Assemblée

nationale adopte le jumelage des élections, nous trouverons les moyens d'améliorer le taux de participation à ces élections simultanées.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que nous avons une question plus importante à l'esprit ainsi que bon nombre de réponses importantes que nous voulons que vous compreniez clairement.

Notre question : Est-ce que le gouvernement, les membres de l'opposition et les autres membres de l'Assemblée nationale reconnaîtront, maintiendront et appuieront clairement l'existence du palier de gouvernement élu le plus efficace, efficient et fiable du Québec—nos 69 commissions scolaires élues au suffrage universel? Voilà notre question et permettez-nous de vous dire pourquoi la réponse – au nom des élèves que nous desservons et des contribuables auprès desquels nous sommes responsables – doit être un OUI retentissant.

Nous sommes fiers de qui nous sommes. Ce n'est pas par hasard que nos directeurs d'école et cadres des commissions scolaires tiennent leur assemblée générale annuelle et des sessions de perfectionnement professionnel conjointement avec l'ACSAQ et ses commissaires membres. Nos commissions scolaires élues travaillent de concert et continuellement avec nos hors-cadre et nos enseignants pour améliorer le taux de réussite scolaire. Ce n'est pas un hasard que six des sept commissions scolaires du Québec ayant les meilleurs taux de réussite sont des commissions scolaires anglophones. Ce n'est pas

un hasard que, en moyenne, nos taux de diplomation dépassent déjà la cible de 80 % établi par le gouvernement pour 2020.

Nous sommes avancés en tant que système, nous promouvons de l'enseignement innovateur et de la flexibilité, nous nous servons de nos conventions collectives, de nos partenariats avec les parents et de notre approche collégiale pour aider tous les élèves à atteindre leur plein potentiel. Sous la direction de nos commissions scolaires élues, notre système a un réseau d'écoles alternatives axées sur la créativité et sans financement particulier du MELS. Ces écoles donnent une deuxième chance aux élèves à risque. Ces élèves manifestent toute une gamme de problèmes du comportement, de drogues ou d'adaptation ou d'apprentissage. Les normes mondiales applicables à l'enseignement de langue seconde ont été fixées ici au Québec par nos commissions scolaires anglophones en développant des programmes d'immersion française. Nos conseils élus qui sont responsables auprès de leur communauté ont instauré ces programmes de français et ont surveillé leur croissance. À l'heure actuelle, bon nombre de nos élèves anglophones ont de meilleurs résultats aux examens de français, langue maternelle que leurs voisins francophones. Ce sont des signes qui indiquent que nous sommes en train d'accomplir le travail et que nous le faisons de la bonne façon!

**RESPONSABILISATION, TRANSPARENCE ET PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES**

Les commissions scolaires élues, anglophones ou francophones, sont l'intermédiaire entre les parents, les élèves, les syndicats et autres intervenants et le gouvernement. Elles assurent que les besoins particuliers sont répondus en exerçant, dans la mesure de leur autonomie, la capacité d'offrir des services éducatifs de qualité à leur communauté. Nos commissions scolaires sont encore une fois, en vertu de certaines modifications récentes adoptées par le gouvernement, responsables davantage des objectifs de rendement basés sur les objectifs provinciaux, mais adaptés aux conditions particulières locales. Le modèle de gouvernance élue localement permet cette flexibilité et transparence, ce qui peut représenter un taux de réussite accru.

Demandez à n'importe quel parent du secteur anglophone des renseignements précis sur la façon de participer à l'éducation d'un enfant; de se plaindre de la fermeture imminente d'une école et il vous brossera un tableau complet! Même si nos parents ne sont pas toujours d'accord, ils contribuent au fonctionnement quotidien de nos écoles et de nos commissions scolaires. La participation des parents était un mode de vie dans les écoles publiques anglophones, bien avant que les conseils d'établissement et les comités d'école ne soient prévus dans la loi. Et nous faisons cela en contrôlant et en gérant notre système scolaire par l'entremise de l'institution fondamentalement démocratique des commissions scolaires élues au suffrage universel.

Chacun des trois partis politiques principaux, incluant le gouvernement actuel, a remis en question cette institution essentielle. Nous sommes ici pour demander au gouvernement et aux membres des partis de l'opposition de nous appuyer dans nos efforts pour améliorer davantage les commissions scolaires élues—plutôt que de continuer à transmettre des messages douteux et incertains que vous songer à les abolir.

À titre de commissaires élus, nous collaborons, de concert avec tous les partenaires du réseau de l'éducation travaillant auprès des jeunes, que ce soit des administrateurs, du personnel enseignant, professionnel ou de soutien, des parents ou des représentants municipaux. Le projet de loi n° 88 et, plus récemment, le plan sur la persévérance scolaire du MELS, « L'école j'y tiens! », soulignent le besoin d'une telle collaboration qui existe déjà dans le système scolaire anglophone. Pour citer la Ministre dans le document mentionné ci-haut : « soyons les partenaires de la réussite scolaire de nos enfants ».

Chaque commissaire, comme chacun de vous, est responsable envers la communauté et, en même temps, doit défendre un gouvernement local, sa commission scolaire. Nous prenons ce rôle à cœur. Nous nous attendons à être responsables de nos erreurs, nous nous attendons à être disponibles pour les parents, nous nous attendons à faire rapport des résultats à notre public, et oui, à la Ministre. Avec l'adoption du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, le gouvernement a adopté d'autres mesures de reddition de compte importantes

pour améliorer notre capacité de nous acquitter de ces responsabilités. Le bien-être et la réussite de nos élèves ne sont pas des affaires d'ordre privé. La diplomation n'est pas une affaire d'ordre privé. La dépense des deniers publics pour l'éducation n'est pas une affaire d'ordre privé. L'enseignement public n'est que cela : public. Nous sommes très fiers du système d'enseignement public que nous avons créé—et nos élèves ont les outils et les capacités nécessaires pour être des citoyens qui contribuent à l'avenir du Québec. Seul un réseau de commissions scolaires élues au suffrage universel fort et autonome peut protéger l'intérêt public sacré en éducation. Nous demandons au gouvernement et à d'autres partis politiques de l'Assemblée nationale de ne pas oublier cela. L'ACSAQ vous accompagnera tout au long du processus pour vous en rappeler. Après tout, nous sommes des partenaires dans ce processus... nous devons travailler ensemble dans les meilleurs intérêts de nos jeunes, ils représentent l'avenir... notre avenir.

Si le projet de loi facilite à renforcer les commissaires élus au suffrage universel pour gérer l'enseignement public, qu'il en soit ainsi. Si la date est reportée pour remettre en question, attaquer et remplacer ultimement les éléments fondamentaux de notre démocratie, l'ACSAQ et ses commissions scolaires membres feront tout leur possible pour aider les Québécois à comprendre la ressource importante qu'ils risquent de perdre.

Merci.